



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-372 RELATIF AUX NUISANCES**

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-372 relatif aux nuisances et abrogeant le règlement numéro 2013-234.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au [www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca).

Le règlement numéro 2022-372 entre en vigueur le jour de sa publication.

**DONNÉ À LABELLE, LE 20 SEPTEMBRE 2022**

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière